

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT :

3s. 9d., payable invariablement
d'avance.
On ne s'abonne pas pour moins
de six mois.

Si la guerre est la dernière raison des
adopés, l'agriculture doit en être la pre-
mière.



ANNONCES :

1^{re} insertion, 8 cts. la ligne
2^{me} " etc., 2 cts. "
Pour annonces à long terme,
conditions libérales.

Emprisons-nous du sol si nous vou-
lons conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

Mort du Révd M. THS. BENJAMIN PELLETIER.

Nous apprenons avec une bien vive douleur la mort du Révd. M. Ths. Benj. Pelletier, arrivée le 25 Avril dernier au presbytère de St. Joseph de Lévis. Le pays perd en lui un de ses plus dévoués et de ses meilleurs amis, le clergé un de ses membres les plus distingués, la jeunesse studieuse un de ses plus puissants protecteurs, et notre littérature canadienne une de ses plus belles gloires. M. Pelletier n'était pas seulement un écrivain distingué, un homme dont les opinions faisaient autorité dans les questions les plus élevées, mais c'était encore un saint et vertueux prêtre, d'une piété angélique. Doué d'un cœur sensible et généreux il savait apprécier les moindres services, et était tout dévouement pour les autres. Malgré sa faible constitution et des souffrances continuelles, peu d'hommes présentent une carrière aussi bien remplie que la sienne. Il a consacré sa vie toute entière à la belle et noble cause de l'éducation, et il laisse au milieu de nous des œuvres impérissables. Toute la classe instruite du pays, et ceux particulièrement en faveur desquels il s'est dévoué, et ils sont nombreux, apprécieront mieux que tout autre cette perte.

M. Pelletier était l'un des fondateurs de notre *Gazette* et de plus l'un de ses rédacteurs jusqu'à ces derniers temps. Pendant plusieurs années il avait été Préfet des études au Collège de Ste. Anne qui n'a jamais oublié tout ce dont il lui est redevable sous le rapport des études. On l'a toujours regardé à bon droit, non seulement comme l'un des bienfaiteurs de l'institution, mais encore comme l'un de ses fondateurs.

Comme témoignage d'estime et de reconnaissance, un service solennel sera chanté, le 4 du courant dans la chapelle du Collège, pour le repos de son âme.

Dans notre prochain numéro nous donnerons une notice biographique de ce digne prêtre : nous n'avons pas aujourd'hui le temps et les renseignements nécessaires pour le faire convenablement.

CAUSERIE AGRICOLE.

DES ASSOLEMENTS.

Principes généraux.

D'après ce que nous avons dit précédemment, toutes les conditions d'un bon assolement se trouvent résumées dans ces quelques paroles : *Entretenir la terre dans un état de fertilité constante, tout en économisant l'engrais ; lui confier, chaque année, les plantes pour lesquelles elle est mieux préparée ; enfin, empêcher que ces plantes ne soient gênées dans leur croissance par l'envahissement des mauvaises herbes.*

Sans ces précautions, le cultivateur ne peut entretenir la fertilité de sa terre, sans dépenser une immense quantité d'engrais, tous les ans ; et encore il sera exposé à n'avoir le plus souvent que de chétives récoltes, et à voir son grain étouffé par les mauvaises herbes.

On demandait un jour, devant plusieurs personnes qui paraissaient s'occuper sérieusement d'agriculture, quel est le meilleur cultivateur ? Les uns répondirent : " C'est celui qui engraisse le mieux son champ ; " d'autres, " celui qui l'égoûte le mieux ; " d'autres, enfin, " celui qui exécute la main-d'œuvre, tel que le labour, le hersage, etc., avec soin et régularité, etc. " — " Toutes ces qualités que vous venez d'énumérer, répondit celui qui avait posé la question, sont essentielles à une bonne culture ; mais il en est une sans laquelle un cultivateur ne retirera de sa terre qu'une partie de ce qu'elle peut lui donner : cette qualité essentielle au cultivateur, c'est de bien discerner quelle semence il doit livrer à son champ après telle récolte, c'est-à-dire que le meilleur cultivateur est celui qui suit le meilleur assolement.

Oui, le cultivateur, pour être habile, doit savoir quand il doit semer les céréales, quand les prairies et les pâturages doivent

occuper le sol, quand les légumes doivent venir le nettoyer.

Maintenant, quand un cultivateur a choisi un assolement qui est parfaitement calculé pour sa terre, que l'on suppose être une terre forte, cet assolement peut-il être adopté par tous ses co-paroissiens dont un grand nombre ont des terres légères ? Certainement non, car l'assolement doit être différent pour chaque sol, et pendant qu'un champ demande un assolement de sept à huit ans, un autre ne veut un assolement que de trois à quatre ans, et même quelquefois, il demande des plantes toutes différentes.

Quand il s'agit d'adopter un assolement, pour le faire sûrement, il y a bien des circonstances à observer. Nous allons en indiquer quelques-unes des plus importantes, aussi les effets qu'elles peuvent produire. Voici celles qui exercent la plus grande influence sur le choix d'un assolement : 1o. La nature du sol ; 2o. Le climat ; 3o. Le manque de bras et de capitaux ; 4o. Des circonstances locales et particulières, etc.

Nature du sol.—Un savant agronome a établi trois divisions principales des terres sous lesquelles chaque cultivateur peut placer toutes les espèces de sol, en rapportant à chacune de ces divisions toutes celles qui s'en approchent le plus.

La première division comprend toutes les terres siliceuses, calcaires, plutôt sèches qu'humides, plus meubles que compactes, plus élevées que basses, essentiellement propres à la production du seigle, de l'orge, parmi les graminées ; du sainfoin, de la lentille et du haricot (fèves) parmi les légumineuses ; de la rave, du navet, parmi les crucifères ; du sarrasin, de la patate, du topinambour et plusieurs plantes vivaces, propres à l'établissement de prairies permanentes.

La seconde division renferme toutes les terres argileuses, naturellement tenaces, plutôt humide que sèches, plus basses qu'élevées, plus compactes que meubles, particulièrement convenables à la culture du blé, de l'avoine et de la plupart des graminées vivaces ; propres au trèfle, aux fèves (gourganés), aux pois, aux vesces et à quelques autres plantes légumineuses vivaces, et aux prairies permanentes, etc.

La troisième division est consacrée à toutes les terres, qui s'éloignent des deux premières divisions, qui possèdent les qualités des deux, sans avoir leurs défauts. Les terres de cette division jouissent des proportions convenables de consistance, d'ameublissement, de profondeur et de fraîcheur ; elles sont presque également propres à toutes les productions que le climat comporte, et peuvent admettre avec avantage dans leur soin la plupart des plantes inconnues ici.

Voici une observation d'une grande importance : Si la terre est légère, on doit préférer pour elle les plantes les plus propres à lier ses parties et à couvrir la surface d'ombre ; si, au contraire, elle est compacte et humide, on doit préférer les plantes qui absorbent beaucoup d'eau et qui exigent plusieurs opérations aratoires, comme buttages, sarclages, etc., qui divisent la surface, facilitent l'évaporation de l'humidité, et l'introduction de la chaleur du soleil.

La position particulière d'un champ peut influer quelquefois autant que la qualité de son sol, sur le choix d'un assolement.

Par exemple, dans les plaines unies, d'une culture facile et productive, il serait déraisonnable de ne pas préférer les plantes qui rapportent le plus, tels que le blé, l'avoine, les fèves, les vesces, les récoltes sarclées, enfin tous ceux qui peuvent répondre par la richesse de leurs produits aux soins laborieux qu'ils exigent.

Mais sur des terres peu traitables, des côteaux, des pentes peu accessibles à la charrue, où les engrais sont le plus souvent entraînés par les pluies,—dans les terrains sujets aux inondations et qui courraient le risque d'être minés par les eaux, s'ils étaient fréquemment divisés par les labours, on doit simplifier les frais de la main-d'œuvre le plus possible, laisser la plus grande partie du champ en prairies et en pâturages permanents.

En général, l'étendue des pâturages, dans toute exploitation, doit être en raison inverse de la fécondité du sol et de la facilité de subvenir, par la culture des prairies artificielles, à l'entretien des animaux.

Toutes choses égales, l'état de fertilité dans lequel le cultivateur trouve le champ, quand il entre en jouissance, doit avoir une grande influence sur le choix d'un assolement.

Si la terre qu'un enfant reçoit de son père, ou qu'il achète, a été ruinée par une longue suite de récoltes épuisantes, il faudra que pendant plusieurs années il s'efforce de réparer cet abus, en lui confiant une suite de cultures réparatrices. Si, sans être épuisée, sa terre est envahie par les mauvaises herbes, cet inconvénient est aussi très-grave, et les récoltes de céréales ne pourraient y réussir, et ne feraient qu'empirer le mal. Dans ce cas, il faut encore un assolement particulier, dans lequel on fait revenir fréquemment les plantes étouffantes et les cultures sarclées.

Une terre nouvellement défrichée, et qui contient beaucoup d'humus, a aussi besoin d'un assolement particulier ; car la surabondance de sucs nourriciers qu'elle renferme pourrait être préjudiciable à quelques plantes qui entrent dans une rotation régulière.

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Les événements les plus graves, les plus déplorable, etc., se sont succédés avec une rapidité étonnante, depuis les premiers jours de 1865, et surtout depuis notre dernière *Quinzaine*.

Le malheur, sous toutes les formes, a marché la tête levée et frappé tantôt les individus, tantôt des districts étendus, tantôt des pays entiers. Aujourd'hui ce sont de nombreuses paroisses du Canada enfouies sous les eaux !! demain c'est une grande république plongée dans un deuil profond, par l'assassinat de son président !!!

Hélas ! ces calamités ne sont la part que d'une partie de l'Amérique !

Qu'est-ce que la Divine Providence réserve au reste de l'univers ? Un prochain avenir nous le dira peut-être ; car le mal est partout, l'atmosphère en est en quelque sorte imprégnée, et le malheur est la suite nécessaire du péché.

Pour nous canadiens-français, pour nous catholiques ne laissons pas passer le fléau qui vient de nous atteindre, sans faire de sérieuses réflexions sur l'emploi que nous faisons des biens que le ciel nous distribue, dans sa libéralité. N'allons pas fermer les yeux sur nos désordres et sur les causes de nos malheurs, car le Seigneur dans sa justice, nous frapperait plus lourdement encore.

Regardons en face nos ennemis, nous voulons dire le luxe, l'intempérance et tant d'autres désordres qui s'introduisent parmi nous, et alors nous comprendrons pourquoi Dieu nous envoie parfois de si fortes épreuves. Mais rappelons-nous aussi que souvent les justes sont frappés pour les vrais coupables. Le Juste par excellence n'a-t-il pas souffert pour les iniquités du monde !

Entrons maintenant dans quelques détails sur le terrible désastre qui occupe la presse du pays depuis plus de quinze jours : L'inondation.

Dès le huit d'avril, l'eau du fleuve commença à se répandre sur ces rives et à envahir d'abord les îles qui se trouvent en face de Sorel, et la partie la plus basse de Berthier. De cet instant, les eaux montèrent avec tant de rapidité que dès le lundi suivant les maisons et les bâtiments se trouvèrent tellement submergés que les familles furent forcées de se réfugier dans les greniers, pendant que le bétail fut logé sur les fenils. La position d'un si grand nombre de familles était extrêmement pénible, puisque la plupart étaient sans pain, sans feu, à une saison encore très froide. A cette triste nouvelle, plusieurs citoyens de Sorel se cotisèrent et se hâtèrent d'envoyer des provisions aux malheureuses victimes. Le capt. C. L. Armstrong, malgré son âge avancé, loua une chaloupe et se chargea de la périlleuse mission de transporter ces secours jusqu'à Berthier. La somme de 50 piastres souscrite par la compagnie de Richelieu, et celle de \$30 par l'hon. D. M. Armstrong furent ajoutées aux autres secours. Riches et pauvres reçurent avec empressement et reconnaissance, car tous étaient dans un dénûment complet.

Mais les malheurs déjà éprouvés n'étaient que le prélude de bien plus grands maux.

Mercrédi, vers midi le ciel se couvrit de nuages et devint menaçant. Un habitant des îles eut le courage de braver la tempête et vint supplier le président de la compagnie de Richelieu, M. Sincennes, de vouloir bien envoyer un de ses vapeurs à leur secours, l'assurant que la position de la plupart des habitants de ces îles n'était plus supportable. M. Sincennes répondit à regret qu'aucun de ses vapeurs ne pouvait être mis à l'eau.

Le Capt. Laforce, propriétaire du Cygne, plus heureux, put mettre ce vapeur à leur disposition. Mais les éléments étaient conjurés contre les infortunés inondés, et à peine le vapeur eut-il laissé le port que le vent devint si furieux qu'il renversait tout et menaçait d'engloutir le vaisseau et tous ceux qu'il portait.

Cependant ceux qui étaient à bord luttèrent avec tant de courage contre la tempête qu'ils purent se rendre

jusqu'à l'île de Grâce. Mais quel spectacle les y attendait ! quelles scènes terribles se passèrent sous leurs yeux ! Les maisons ne pouvaient plus mettre à couvert leurs propriétaires, les granges ne pouvaient plus servir d'abris aux animaux ! Le vent renversait tout, la vague entraînait tout ! Des hommes, des femmes, des enfants de tout âge disparaissaient dans les flots et luttèrent en vain contre l'élément en furie. D'autres parvenaient à saisir des branches d'arbres et s'y attachaient de toute la force de leur volonté, et faisaient entendre des cris de détresse !! Encore si on eut pu les arracher à l'abîme qui les réclamait !! Mais ; hélas ! les efforts surhumains, le dévouement des courageux nautonniers était inutile pour la plupart !!

Ajoutez à cette scène déjà si navrante l'arrivée d'une nuit noire et glacée par l'ouragan !

Vers onze heures deux steamboats de la compagnie du Richelieu arrivèrent au secours du premier, ayant à leur bord deux prêtres, M. le Dr. Cadieux et plusieurs citoyens.

Nous nous sentons incapables de décrire les scènes déchirantes qui brisèrent le cœur de ceux qui étaient accourus au secours de ces infortunés pendant cette nuit lugubre !

Pour plus amples informations nous renvoyons nos lecteurs à l'éloquent discours du Juge Loranger, prononcé à une assemblée publique tenue à Montréal, et que nous publions dans nos colonnes d'annonces de ce jour.

Quant à nous qu'il nous suffise de dire que la tempête du douze a porté le deuil dans des centaines de familles, a semé la ruine dans plusieurs paroisses des environs de Sorel, sur les îles du Pads, du Moine, de Grâce, de Malame, et une partie de Berthier.

D'autres localités ont aussi éprouvé des dommages considérables par suite de la même tempête.

Aux Trois-Rivières, à Nicolet, à St. Grégoire, à Bécancour, à Gentilly, à la Baie du Febvre, à St. Thomas de Pierreville, les accidents ont été partout les mêmes. Des maisons, des granges, des hangars renversés, des animaux périés ; tout cela se compte par centaines, par milliers. Ajoutez à cela les meubles, les voitures, les grains, les fourrages, les instruments aratoires qui ont disparus sous les eaux, les clôtures qui n'existent plus sur les terrains qui ont été submergés et vous aurez une faible idée des pertes énormes souffertes par ces localités. Dans St. Grégoire seul, on estime à 25 000 piastres les dommages encourus ; à Bécancour plus de 200 bâtisses, maisons et granges ont été renversées.

Cette calamité va peser bien lourdement surtout sur la classe agricole de ces localités. Privés de leurs bêtes de travail, de grains de semences, d'instruments aratoires et de tout ce qui est nécessaire à leur subsistance, que vont-ils devenir si des secours abondants ne leur sont promptement distribués ?

Nous apprenons avec plaisir que Québec, Montréal, St. Hyacinthe, Sorel, ont déjà souscrit des sommes considérables et continuent de mettre à contribution la charité de toutes les classes. Nous espérons que les campagnes suivront un aussi louable exemple, et

s'empresseront de venir au secours de leurs frères, de leurs concitoyens malheureux.

Le Gouvernement a promis, dit-on, de venir en aide aux malheureuses victimes. Il prendra, croyons-nous, une large part aux sacrifices imposés à tout le pays par cette calamité.

Voici encore d'autres désastres que nous ne devons pas omettre : L'église de Ste. Thérèse a eu un de ses clochers renversé par l'ouragan, celle de Ste. Scholastique une partie de son toit enlevé, et celle de St Athanase toute la toiture.

MEURTRE DE LINCOLN.

Depuis l'instant où la terre est devenue le théâtre du plus noir attentat, qu'elle a été arrosée du sang d'un Dieu, le Vendredi Saint a toujours été regardé, par tous les peuples chrétiens, comme un jour de deuil et de larmes!! En ce jour, les nations comme les individus se disent: "Comment ouvririons-nous nos cœurs à la joie, pendant que le créateur de l'univers est suspendu entre les bras de la croix!...."

Voilà qu'un peuple, qui est chrétien aussi, étonné, entraîné par l'excès de la joie que lui cause d'éclatants triomphes remportés sur des adversaires, a voulu changer ce jour de deuil en un jour de réjouissance. Les villes ont pris un air de fête, les théâtres ont été ouverts etc. Mais tout à coup cette réjouissance a été troublée: la joie, les chants de triomphe ont fait place à un deuil profond! Les rires et les éclats se sont changés en gémissements et en sanglots!.... Un drame épouvantable est venu jeter l'épouvante dans tous les esprits... Le bras d'un misérable assassin a tranché les jours du président de cette nation!!....

Ne dirait-on pas que le Seigneur a voulu prouver à tout l'univers que l'observation de cette sainte tradition lui est si chère qu'il ne peut permettre qu'on la transgresse, sans que les joies profanes auxquelles on veut se livrer ne se changent tout à coup en amertume.

Voici quelques détails sur ce tragique et déplorable événement. Le 14 avril, Vendredi Saint, les Etats du Nord ivres de joie à la nouvelle de la prise de Richmond, se livrèrent à des démonstrations inaccoutumées. Washington, surtout, voulut se distinguer par ses fêtes. Le président voulut y prendre part, et le soir il assista à une grande représentation donnée au théâtre de cette ville. La pièce qu'on y jouait, est très populaire et y avait attiré une foule immense. Lincoln accompagné de sa dame s'y rendit à 8 heures et 30 minutes.

Au troisième acte, pendant qu'on attendait l'entrée d'un acteur le bruit sec d'une détonation se fit entendre, et aussitôt, on vit un homme armé d'un poignard se jeter en avant de la loge du Président, sauter de la seconde galerie dans le parterre, et crier d'une voix forte: *Sic semper tyrannis*, puis au milieu de la confusion générale, il disparut derrière le théâtre, mit le pied dans la rue, sauta sur un cheval et disparut. Tout ceci s'exécuta avec la rapidité de l'éclair, et déjà cet homme était en fuite que la masse de l'assistance ignorait encore le crime atroce qui venait de frapper tout un peuple.

Mais bientôt les cris de Madame Lincoln apprirent

à tous que le président venait d'être frappé d'un coup de feu! Un prompt examen constata qu'une balle était entrée en arrière de la tempe et était parvenue jusqu'au cerveau et que le coup était mortel. On le transporta sans connaissance dans une maison en face du théâtre, et on fit venir le chirurgien major de l'armée. La foule se tint devant la maison jusqu'à minuit, c'est alors qu'on lui annonça qu'il n'y avait aucun moyen de sauver son président. De cet instant le sang ne cessa de sortir en grande abondance de sa blessure et il continua de baisser à vue d'œil jusqu'à l'heure de sa mort, qui arriva à sept heures vingt-deux minutes du samedi matin.

Quelles seront les conséquences de cette catastrophe épouvantable? On ne saurait le dire présentement et nous laissons à l'avenir de nous apprendre si les suites de ce crime ne seront pas plus déplorables que les horreurs de la guerre civile qui vient de joncher le sol des Etats-Unis de morts et de ruines!

Pendant que ce drame épouvantable se passait au théâtre, voici ce qui se passait à la demeure du secrétaire d'Etat, M. Seward. A peu près à la même heure que le Président tombait sous les coups d'un misérable, un autre assassin pénétra dans les appartements du secrétaire, retenu dans son lit par de graves blessures reçues dans une chute récente. Le malheureux parvint à s'intro-luire auprès du malade sous prétexte qu'il lui apportait des remèdes. Mais le garde-malade prévenu de son intention, se prit corps à corps avec l'assassin et fit tous ses efforts pour l'empêcher d'approcher du lit. Mais la force extraordinaire de celui qui était décidé à tremper ses mains dans le sang du malade, lui permit de se dégager des étreintes de son adversaire, de se jeter sur sa victime, de la frapper de plusieurs coups de couteau à la gorge et à la figure. Pendant on espère qu'elles ne sont pas mortelles.

Le garde-malade appela aussitôt le fils de M. Seward qui était dans un appartement voisin. Il accourut en toute hâte rencontra l'assassin, et en reçut deux coups de poignard qui le mirent hors de combat, sans l'atteindre mortellement. Le meurtrier du Président se nomme J. Wilkes Booth. Pour le capturer on a dû le fusiller.

Aujourd'hui les reines du gouvernement des Etats du Nord sont entre les mains de M. Johnson, auparavant vice-président.

CORRESPONDANCE.

Le brome de Schrader,

Nouveau fourrage de la plus grande valeur, comme fourrage vert.

Mr. le Rédacteur,

Voici pour la *Gazette des Campagnes* l'occasion de rendre un nouveau service à l'agriculture. Après avoir fait une propagande active en faveur de la culture du tabac, du lin, du chanvre, du thé Canadien et du sorgho, il lui appartient de prendre l'initiative dans la propagation d'une nouvelle plante fourragère encore inconnue en ce pays. Je veux parler du brome de Schrader.

C'est toujours une grande difficulté pour les cultivateurs de trouver pour le bétail une nourriture verte, succulente, à des époques de l'année où l'on manque complètement de fourrages verts, au printemps surtout, soit pour les bêtes à cornes, soit pour les moutons. Un fourrage qui pousserait vite et abondamment, par des températures assez basses, pendant les pluies froides de l'automne, aussi bien que de très bonne heure avant les chaleurs du printemps, serait donc un avantage incalculable pour l'agriculture.

Or ce précieux fourrage existe, c'est le brome de Schrader. Mais comme culture fourragère sur une grande échelle, il n'est encore qu'à l'état d'essai en Europe. Jusqu'à l'année dernière il n'existait que comme curiosité botanique dans les herbiers de quelques rares amateurs. En Canada les cultivateurs ne le connaissent pas davantage. Mr. Bossin réclame l'honneur de l'avoir importé en France en 1842. Mr. Briot l'a cultivé silencieusement dans le Finistère (France) pendant plusieurs années. Mais c'est Mr. Lavallée agronome français qui, dans un savant mémoire lu à la société Centrale d'agriculture, le 3 février 1864, mit en lumière cette précieuse graminée comme fourrage. Mr. J. A. Barral l'habile directeur du *Journal d'agriculture pratique* publiée à Paris, persuadé de la grande utilité du brome en a fait une active propagande. Il en a parlé très souvent dans son journal, bien convaincu, dit-il, "qu'aucune idée n'entre d'elle-même dans la pratique, sans qu'il y ait quelqu'un qui la pousse incessamment."

Mr. Barral a en effet poussé son idée avec un grand zèle, puisqu'il a distribué gratuitement l'année dernière de la graine de brome à près de dix mille cultivateurs en France, en Italie, en Allemagne et en Angleterre. D'après les comptes-rendus de plusieurs de ces essais, il y a environ deux mois dans le journal cité plus haut, on voit que tous s'accordent à dire que le brome de Schrader est un fourrage de la plus haute valeur.

Le brome est une plante vivace, rustique et très vigoureuse. Il résiste également à d'assez fortes gelées et à la sécheresse prolongée. Il a une disposition remarquable à repousser après qu'on l'a coupée. Son foin sec laisse un peu à désirer, dit-on, sous le rapport de la qualité; mais la quantité comble le déficit. C'est principalement comme fourrage vert qu'il paraît avoir la plus grande valeur. En France il donne ordinairement trois coupes par été. A défaut de graines on peut arracher les racines, et les replanter en divisant les tiges. La plante à sa sortie de terre ressemble un peu à l'avoine, mais sa végétation rapide lui fait bientôt perdre cette apparence, et ses feuilles ressemblent à celles du jeune maïs (blé d'Inde). Ce n'est qu'après la première coupe que la végétation du brome se caractérise complètement. Il offre alors l'aspect d'un fourrage gras, substantiel et tendre. Sa tige toujours bien nourrie est de la grosseur d'un tuyau de pipe ayant de 3 pieds à 4½ pieds de haut. Ses feuilles ont entre 20 et 26 pouces de long, larges d'un demi-pouce vers le milieu. L'épi ressemble à celui de l'avoine, mais la graine est beaucoup plus petite. En botanique le brome est connu sous le nom de *bromus Schraderi*, Kunth; *Ceratochloa pendula*, Schrader. Ses principaux caractères sont, racines fibreuses, tiges droites, simples, glabres à 5 ou 6 nœuds. Feuilles planes, rubanées, et longuement atténuées au sommet, d'un vert gai—Pétiole engainant, très pointu—Panicule assez divisée, rameuse, pendante d'un côté ou dressée—Épillets oblongs, pointus—Glumelles, vulgairement balles également aiguës—Étamines au nombre de trois—Graines elliptiques oblongues, obtuses au sommet, et marquées longitudinalement d'un profond sillon.

Le brome de Schrader est originaire d'Amérique, des bords du fleuve Colombia et de ses deux principaux affluents, les rivières Clarke et Lewis qui descendent des montagnes rocheuses à

l'Océan pacifique. Ainsi il appartient au nouveau territoire d'*Jluho* qui vient d'être détaché de la vaste contrée connue ci-devant sous le nom d'Orégon. C'est une région très montagneuse et froide, puisqu'elle est en moyenne aussi au Nord que Québec, étant située entre le 43 et 49^{me} degré de latitude; pendant que Québec n'est que le 46^{me} degré 49 minutes.

Le temps n'est pas éloigné, espérons-le, où nos cultivateurs comprendront qu'ils doivent semer moins de grains, et donner plus de soins à la production fourragère en vue de l'élevage du bétail. Pour hâter cette heureuse transformation de notre système cultural, il est donc très important de faire connaître aux cultivateurs les différents fourrages qui peuvent leur venir en aide. Or si le brome de Schrader paraît être jugé le seul capable dans un climat comme la France, quant à ce qui concerne les fourrages verts surtout, d'inaugurer cette nouvelle voie ouverte à l'agriculture, pour les cultivateurs placés en dehors des centres privilégiés, et loin des voies de communication, n'a-t-on pas le droit de conclure qu'il en sera de même pour notre Canada, dont le climat a tant de ressemblance avec celui de la France.

"Oui, dit Mr. Barral cité plus haut, le brome de Schrader est une ressource pour la nourriture du bétail avec des fourrages verts, à deux époques de l'année où l'on en est toujours privé, c'est-à-dire à la fin de l'automne, au si bien qu'aux premières semaines du printemps. On a vu le brome continuer de pousser en décembre 1864 malgré un froid de 6 à 7 degrés au-dessous du zéro (1). Nous n'avons jamais pensé, de substituer le brome au trèfle, à la légumine, au sainfoin, au ray-grass, ou à toute autre plante fourragère. Nous proposons seulement de l'ajouter aux autres cultures, parce qu'il nous paraît apte à jouer un rôle qui n'est actuellement rempli par aucune autre plante. Si cette plante coupée en décembre repousse vigoureusement dès que la chaleur revient avec l'humidité, on peut espérer de compter sur elle pour le mois de mars. Quel bien fait pour le bétail! C'est une chose énorme que d'augmenter de trois mois la durée de l'alimentation du troupeau avec des fourrages verts."

On ne pourrait pas sans doute en dire autant pour le Canada, surtout dans le district de Québec. Mais proportion gardée, on peut être sûr avec le brome de hâter de près d'un mois au printemps l'époque de la nourriture en vert. Quant à l'automne il est permis d'espérer que l'on pourra prolonger de plusieurs semaines la durée de ce mode d'alimentation.

Cette opinion est fondée sur l'étude de notre température. Des observations météorologiques tenues à l'école d'agriculture de Ste. Anne par Mr. le Professeur Schmouth depuis plusieurs années, attestent que dans les deux mois du printemps, avril et mai, le brome devra pousser dans tout le mois de mai, et une bonne partie du mois d'avril. En effet avril a donné en moyenne 3½ degrés de Fahrenheit (2½ degrés de Reaumur au-dessus du zéro). Mai a donné 50½ degrés de F. (8 degrés de R.). La température la plus basse du mois d'avril a été de 21 degrés de F. (5 degrés de R. au-dessous de zéro) c'était le cinq; celle du mois de mai a été de 35 degrés de F. le onze (1½ degré de R.). Il y a eu pendant ces deux mois d'assez fortes chaleurs. La plus haute température s'est élevée en avril à 64 degrés de F. (14½ degrés de R.) et en mai à 75 degrés de F. (19½ degrés de R.). D'après ce que nous connaissons des essais faits en France, on peut donc dire avec assurance que le brome poussera bien pendant ces deux mois, qui n'ont donné qu'un seul jour au-dessous de zéro. Mais il a contre cette opinion les gelées nocturnes dont les observations mentionnées plus haut n'ont pas tenu compte. Cependant comme ces observations mentionnées

(1) Correspondant à un peu plus de 5 degrés de Reaumur au-dessous de zéro, ou à 20 degrés de Fahrenheit.

se prennent toujours tard le soir (9 heures) et de bonne heure le matin (6 heures) par conséquent dans le temps le plus rapproché possible de l'heure où la température de la nuit s'abaisse davantage, il est permis de croire que les chiffres donnés plus haut expriment assez bien l'état de la température de chaque jour de 24 heures. Les observations se prennent aussi à 3 heures de l'après-midi, le thermomètre étant toujours à l'ombre.

Voilà pour le printemps. Voyons maintenant pour les deux mois de l'automne, octobre et novembre. Octobre a donné en moyenne 44½ degrés de F. (5½ degrés de R. au-dessus de zéro), novembre 34½ degrés de F. (1 degré de R.). La température la plus basse a été comme suit : le 29 octobre, 18 degrés de F. (6 degrés de R. au-dessous du zéro), et le 29 mai 8 degrés de F. ou 10½ degrés de R. au-dessous du zéro). Le thermomètre s'est élevé le 19 octobre à 65 degrés de F. (15 degrés de R. au-dessus du zéro) et le 18 novembre à 55 degrés de F. (10½ degrés de R.). Comme on le voit le brome pourrait vivre assez bien dans ces températures. Restent maintenant les démonstrations de l'expérience avec lesquelles il faut toujours compter. Elles seront bientôt appelées à dire leur dernier mot. En attendant travaillons.

Si l'on fait une allowance raisonnable pour la différence des climats des deux pays, on voit qu'il reste encore pour le Canada assez d'avantages, pour valoir la peine de se mettre à l'œuvre sans perdre un instant, et préparer des essais pour la saison qui commence. Mais il faut de la graine, et il est presque impossible de s'en procurer, si ce n'est en très petite quantité. Au mois de mars il n'en restait plus que quelques paquets chez Vilmorin Andrieux et Cie. une des maisons les plus considérables de France pour la vente des graines. Il vient d'en être demandé quelques livres à Paris. Cette graine arrivera sans doute assez à temps pour pouvoir donner une première coupe cet automne.

Hâtons-nous. Une grande extension donnée à cette culture augmenterait la quantité de viande produite, la masse des engrais et par suite la fertilité du sol, en diminuant le prix de revient des céréales.

Si vous le trouvez bon, Mr. le Rédacteur, dans un prochain numéro, je ferai connaître les détails de culture qui paraissent avoir le mieux réussi.

25 Avril 1865.

P.

La Colonisation.

Rapport de M. Boucher de La Bruyère, Inspecteur des Agences, à l'Hon. M. J. C. Chapais, C. T. P.

(Suite.)

Dans Viger, l'augmentation de la population est d'à peu près un cinquième chaque année, et les progrès sur les terres aux alentours des chemins que le gouvernement fait ouvrir dans ces localités sont tout-à-fait remarquables.

Les terres qui environnent le lac Pohénégamook, le Beau Lac, la rivière St. François et la rivière Bleue offrent un sol d'une qualité supérieure, et l'énergie toute patriotique du révérend M. G. Talbot ne contribue pas peu à l'avancement de la colonisation de cette belle partie du pays.

Il serait très avantageux que le chemin de Ste. Sophie à St. Ferdinand, dans le comté de Mégantic, fût continué jusqu'au lac St. François, ce qui donnerait une communication directe aux colons d'une partie du comté de Beauce avec le chemin de fer du Grand Tronc. Ce chemin, en traversant les cantons de Lambton, Adstock, Colrairie et Ireland, permettrait à la colonisation de prendre dans ces endroits, encore peu habités mais d'un sol fertile, un élan considérable, comme le dit M. Joseph Vigneau, dans son rapport, ce serait une perpendiculaire

qui conduirait du chemin de fer du Grand Tronc à la frontière provinciale. On devrait se hâter de compléter cette importante voie de communication, si l'on songe aux richesses minérales que possèdent nos cantons de l'Est et dont la découverte journalière rend plus précieuses nos vastes étendues de terres. Faisons donc en sorte que les enfants du sol s'emparent de ces richesses, avant que des compagnies étrangères viennent les enlever à leur détriment.

Je ne saurais passer sous silence le bel exemple que viennent de donner les messieurs du séminaire de Québec, en fendant un établissement agricole à St. Wenceslas, dans le canton d'Aston, en arrière de Nicolet. Dans l'espace de dix-huit mois, 250 arpents de terre ont été par eux défrichés et une maison spacieuse a été érigée dans un endroit charmant. Il est permis d'espérer qu'avant peu, grâce à l'énergie et au dévouement de ces amis zélés de la colonisation, cette ferme servira de modèle aux agriculteurs de cette partie du pays. Voilà un germe puissant de colonisation qui, plus tard, produira des fruits abondants.

Un chemin qu'il serait important de terminer de suite est le chemin de Pâquetteville, qui traverse une partie du canton de Barford et celui d'Hereford. Le sol de ces cantons est d'une excellente qualité, et, depuis cinq ans, presque tous les lots sur le parcours du chemin ont été achetés. La confection de ce chemin est d'autant plus importante, au point de vue agricole et commerciale, que tous les colons de la partie Est d'Hereford et ceux d'Auckland sont obligés maintenant d'aller aux *Etats-Unis* vendre leurs denrées et en rapporter les provisions nécessaires à la subsistance de leurs familles; au lieu que le chemin de Pâquetteville sera pour eux la voie la plus directe pour se rendre à Coaticouk, sur la ligne du chemin de fer du Grand-Tronc, où ils trouveront un débouché pour leurs produits et un marché favorable pour acheter ce dont ils ont besoin. De plus, les colons auraient la satisfaction bien légitime de faire leurs transactions dans leur propre pays. Il ne reste que huit milles de chemin à parachever.

Les cantons que je viens de citer, de même que ceux de Ditton, Marston, Chesham, Clinton, Woburn, offrent de grands avantages à la colonisation. C'est vers ces cantons et les bords du beau lac Mégantic que doit particulièrement se porter la population surabondante des comtés de St. Hyacinthe, Bagot, Rouville et d'Iberville.

L'essai de colonisation tenté par les révérends messieurs Dagenais, Champeaux et Durocher, dans ces endroits, a parfaitement réussi. Il y a cinq ans, à peine pouvions-nous compter quelques colons dans la partie Est de Barford, dans Hereford et dans Auckland; aujourd'hui, 300 familles, la plupart canadiennes, y sont établies. Les trois quarts de ces familles ont un trajet de 40 milles à faire, par un mauvais chemin, pour se rendre à Coaticouk, le centre d'affaire le plus rapproché pour eux et le plus avantageux; le chemin Pâquetteville terminé, ces colons n'auront que 20 milles, à partir du Gore Hereford pour venir à Coaticouk.

(A continuer.)

Le thé canadien.

M. Perrault, dans le dernier numéro de la *Revue Agricole*, revient à la charge sur la question du thé canadien, et veut absolement prouver qu'il a dit la vérité quand il a écrit dans la *Gazette des Campagnes*: "M. L'Abbé Brunet et le Chimiste M. Hunt de Montréal, nient la présence de la théine dans le *thé Canadien*..." Il nous prie de reproduire, comme preuves irrécusables de son avancé, les deux lettres de M. Hunt que

voici, et dont la première est à son adresse, et la seconde à la nôtre.

Lettre adressée à M Perrault par M. Sterry Hunt.

« Mon cher Monsieur,—J'aurais dû avant ce jour répondre à votre lettre, me demandant mon opinion sur le Thé Canadien. C'est une plante, de l'espèce des spirées, d'après le témoignage des botanistes et autant que je puis voir, elle n'a pour la recommander d'autre qualité que de se prêter à une infusion agréable au goût. Personne ne prétend, que je sache, que le Thé Canadien contienne la Théine, le principe actif auquel le Thé de Chine doit ses propriétés stimulantes et les probabilités sont de plusieurs milles pour une contre la découverte de la Théine dans aucune plante quelconque, puisqu'elle ne se trouve jusqu'à ce jour que dans quatre plantes seulement. C'est aux zélés de ce nouveau substitut au Thé de Chine d'établir que la spirée contient la Théine, à eux la responsabilité de la preuve et jusque là le Thé Canadien ne peut prétendre à rien au-delà d'une place parmi les centaines de substituts qui sont employés par les paysans ou par les sauvages de différents pays, pour la fabrication de breuvages quelquefois utiles et quelquefois délétères.

Montréal, 3 mars 1865. "STERRY HUNT."

Au Rédacteur de la "Gazette des Campagnes."

« Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 2 février. Quant à savoir s'il existe de la Théine dans les feuilles de cette espèce de Spirée qu'on a baptisé du nom de *Thé Canadien*, j'ai dit à mon ami M. Perrault que jusqu'à présent personne, à ma connaissance, n'y en ait pas trouvé. La Théine est une substance fort rare, qui n'a été rencontrée que dans trois ou quatre plantes, de sorte qu'il y a mille chances contre une que la Théine ne se trouvera pas dans la plante dont il est question. Reste à ceux qui prétendent qu'elle peut remplacer le thé, de constater dans cette plante la présence de la Théine. Sans quoi les feuilles de la spirée peuvent tout au plus prendre place parmi une centaine d'autres plantes dont on se sert dans différents pays comme succédant au thé véritable.

Montréal, 8 février 1865. "STERRY HUNT."

Mr. Perrault peut-il se féliciter de trouver dans ces lettres une négation formelle de la présence de la théine dans le thé canadien ? M. Hunt ne se contente-t-il pas d'émettre une opinion ? Ces lettres, ainsi que les deux suivantes, autorisent-elles le Rédacteur de la *Revue* à dire publiquement : « M. L'abbé Brunet et le Chimiste M. Hunt de Montréal, nient la présence de la théine dans le thé canadien.

Au Rédacteur de la Revue Agricole.

« Je ne saurais dire si cette Théine existe réellement dans le Thé Canadien. Cette question n'est pas de la compétence du botaniste.

"L'Abbé BRUNET."

Au Rédacteur de la Gazette des Campagnes.

« Monsieur,—Je n'ai jamais dit qu'il n'y a pas de théine dans la plante en question (thé canadien).

"OVIDE BRUNET, Ptre."

Nous laissons le public juger entre M. Perrault et nous. Qu'il nous suffise pour aujourd'hui de rappeler que chaque fois qu'on annonce une découverte en Canada, on est toujours lent à y croire ; par exemple, quand on a parlé, pour la première fois, des mines d'or, d'argent, etc., des hommes éclairés n'ont pas craint de déclarer que ces mines ne se trouvaient pas en Canada.

Graines de tabac.

La graine de tabac, annoncée dans notre dernier numéro, a été reçue. Cette graine est de deux espèces. Connec-

tient (grand tabac) et Havanna. Chacune est de provenance différente, importation et culture canadienne de Mr. A. Pinsonnault de Montréal. Elles sont toutes deux de la récolte de 1864.

On en a envoyé à toutes les paroisses du comté de Kamouraska par l'entremise des directeurs de la Société d'agriculture. Il en reste encore à distribuer, mais en très petite quantité.

Il serait important de savoir si les produits de la graine étrangère obtenus en Canada ont subi quelques modifications sous l'influence de notre climat ; ou en d'autres termes, si la graine du Connecticut ou de la Havanna importée donne de meilleur tabac que celle du Connecticut-Canadien, ou du Havanna-Canadien. Pour cela il faudrait des études de cultures comparées. Mr. le directeur de l'école d'agriculture de Ste. Anne en fera faire un essai par ses élèves dans le jardin de la ferme. Nous avons prié le Révd. M. Côté vicaire du Cap St. Ignace d'en faire autant. Les écrits de M. Côté sur sa belle culture de tabac ont déjà été appréciés du public. MM. Aug. Fafard de l'Islet, Onéz. Carrier de St. Henri de Lauzon, et D. Guérin, de St. Joachim, tous trois anciens élèves de notre école d'agriculture, sont aussi priés de faire le même essai. Il reste encore quelques paquets destinés à la même expérience. Nous invitons les amateurs de tabac à se mettre à l'œuvre.

La St. Isidore.

Les cultivateurs ne doivent pas oublier que la fête de St. Isidore, patron des cultivateurs, se rencontre le dix du présent. Qu'ils s'adressent à ce Saint Protecteur de leur art, pour obtenir la bénédiction du Ciel sur leurs travaux. Une Grande Messe sera chantée ce jour là à l'église paroissiale de Ste. Anne.

RECETTES.

Moyen de guérir le mal de cornes.

On nous informe que dans plusieurs paroisses les bêtes à cornes sont atteintes de la maladie communément appelée *mal de cornes* ; on nous a même prié de donner une recette contre ce mal. Dans notre désir d'être utile à tous ceux qui réclament nos services, nous nous sommes mis aussitôt à la recherche d'un remède efficace et nous croyons l'avoir trouvé ; au moins est-il recommandé par un longue expérience. La voici :

Aussitôt qu'on s'aperçoit qu'un animal à mal aux cornes on les perce toutes deux à leur base avec une vrille. L'ouverture doit être inclinée en dehors, afin que la matière qui pourra se former à l'intérieur puisse s'écouler facilement. Avant de percer le trou, il faut avoir soin d'amincir la corne avec un canif ou une tranche. Quand cette opération est terminée, on remplit l'intérieur de la corne, autant que possible, de poivre rond et de cosses d'ail, puis on ferme l'ouverture avec une autre cosse d'ail.

On laisse écouler deux jours avant d'enlever l'ail qui ferme l'ouverture. Au bout de ce temps, si du sang pur s'échappe de l'ouverture, on ajoute encore un peu de poivre et d'ail et on ferme pour ne plus ouvrir, car la guérison est certaine. Mais si au lieu de sang pur, on n'aperçoit que de l'eau rousse ou du sang *mâché*, après avoir rempli de nouveau l'ouverture, on la ferme pour l'ouvrir le lendemain et les jours suivants, jusqu'à ce que la matière s'échappe en abondance, alors on met un linge autour de la corne, et le mal est disparu.

Dans notre prochain numéro nous donnerons une recette pour prévenir les maux de tête et de cornes qui deviennent si fréquents, mais en attendant nous prions les gardiens d'étable d'éviter à leurs bêtes à cornes les courants d'air, qui sont la cause ordinaire de ces maux.

PETIT-PIERRE OU LE BON CULTIVATEUR. ENFANCE DE PETIT-PIERRE.

XXXIV. DÉPART ET TRISTESSE.

(Suite.)

“ Allons, se dit-il, ce n'est pas la peine d'être fier, comme je le suis trop souvent peut-être, de ce que le bon Dieu m'a donné une volonté assez vigoureuse qui m'a fait réussir plus d'une fois dans des choses qu'on croyait difficiles. Voilà que sept bonnes brebis, très-douces et sans la moindre malice, vont me faire boudier. En supposant que je me croie très-habile en tout, je pourrais bien dire dorénavant que le plus habile rencontre son maître là où il s'attend le moins à le trouver. Ma foi ! j'y renonce.”

XXXV. SEUL EN CHEMIN.

Ayant ainsi mis à profit la leçon d'humilité que lui donnaient de très-innocentes bêtes, Petit-Pierre se décida à retourner à la cuisine pour demander qu'on lui vint en aide.

On vint, on l'aida ; ses brebis fitèrent devant lui, malgré tout l'ennui et toute la contrariété qu'elles paraissaient en avoir ; et lui-même, derrière elles, il se mit à marcher d'un bon pas.

Le cœur toujours plein d'un regret bien amer, il ne pouvait pourtant point alors s'empêcher d'admirer avec quelque orgueil la beauté de ces rares brebis, qui n'avaient certainement pas d'égales dans tout le canton que celles de Jeannette.

“ Ah ! se disait-il ensuite, pourquoi les voir séparées, ces belles bêtes qui allaient si bien ensemble ? Elles étaient bien, les bêtes, dans la ferme du père Martin. Elles y étaient très-bien, et moi aussi.”

Sur cette mélancolique réflexion, il bâta de nouveau sa course, désireux d'arriver le moins tard possible pour installer convenablement ses chères brebis dans la chaumière exigüe.

Il faisait déjà grand froid ; le temps était triste comme le voyageur ; un vent de bise coupait durement la figure du pauvre enfant, et quelques giboulées de grésil lui criblaient les yeux, par intervalles, de manière à le faire pleurer malgré lui.

“ Allons, allons, Petit-Pierre ; ahons, murmurait-il encore, il faut devenir un homme ; il faut apprendre à souffrir. Marche, ami Petit-Pierre, tu te reposeras plus tard. . . .”

“ Oui, voici venir un méchant hiver ; un méchant hiver à passer. Les froids seront rudes et le grain est bien cher ; fâcheuse rencontre. Mais je ne me découragerai pas ; d'ailleurs, ma bonne mère et M. le curé nous l'ont assez appris, il faut toujours espérer en Dieu. Le bon Dieu, qui nous est déjà venu en aide dans nos premiers malheurs, ne nous abandonnera pas non plus cette fois. Je ne l'ai peut-être point assez remercié de son premier secours. Je le prierai maintenant davantage ; je dirai avec plus de ferveur la plus belle des prières, comme dit M. le curé, la prière de Notre-Seigneur lui-même :

“ *Notre père qui êtes aux cieux . . . que votre nom soit béni, que votre volonté soit faite . . . donnez-nous notre pain de chaque jour . . .*”

Et il acheva très-pieusement la *Ste. Oraison* qui dit tout en si peu de paroles, tout ce que les hommes peuvent demander à Dieu . . . Alors reprenant courage à mesure qu'il mettait plus complètement sa confiance en Dieu, il oublia un peu sa fatigue, le froid, la faim qui commençait à le tourmenter ; et la route solitaire lui parut moins désolée et moins longue.

XXXVI. PETIT-PIERRE DE RETOUR CHEZ SES PARENTS.

Notre ami Petit-Pierre retrouva sa chaumière un peu moins triste qu'il ne l'avait laissée. Grâce à lui, la famille avait eu du pain toute l'année. Son père, ayant peu à peu repris ses forces, avait pu travailler. Le bon temps et le bon Dieu aidant, on s'était enfin tiré d'affaire.

A peine arrivé chez lui, notre petit homme fut entouré, fêté, fort embrassé. Ses frères se pressaient autour de lui avec une curiosité suffisamment respectueuse. Sa présence était un événement ; il était décidément lui-même un important personnage. Après avoir complimenté un si vaillant garçon, un gaillard qui avait été petit laboureur dans une grande ferme ; qui avait mené la charrue, non pas comme les plus fiers labouraient à Varennes, c'est-à-dire avec une paire de vaches plus ou moins écloppées, mais bien avec une paire de bons bœufs venus exprès pour ça des environs du Monastier, on avait ensuite contemplé avec ravissement les belles brebis d'un si habile petit homme. Les brebis faisaient la joie des petits frères ; et après eux, tout le village était venu les admirer tour à tour. Petit-Pierre, si riche, si expérimenté, qui avait vu et fait tant de choses, Petit-Pierre si bien monté en bétail, devenait un objet d'orgueil pour les siens, presque d'envie pour les autres. On admettait généralement qu'il fallait être un fameux connaisseur pour avoir su choisir d'aussi rares bêtes que celles de l'ami Petit-Pierre. Les gros bonnets de l'endroit ne dissimulaient même pas que, s'ils avaient présentement quelque acquisition à faire, l'ami Petit-Pierre serait infailliblement consulté, et plutôt deux fois qu'une.

Quant à lui, après les bons embrassements donnés à son père, à sa mère surtout ; après les bruyantes caresses de ses petits frères, et lorsqu'en un mot il se fut prêt avec une patience bien suffisante à satisfaire la curiosité de tout le monde, son premier soin fut de préparer l'étroit et modeste gîte qu'il destinait à ses brebis.

Avec quatre vieilles planches il édifia dans un coin de la pauvre chaumière une cloison rustique, qu'il rendit infranchissable aux brebis, en l'entrejoignant de forts branchages.

Ce petit travail achevé, on se mit à table avec plus d'appétit qu'il n'en fallait pour ne pas laisser de restes ; on soupa, c'est-à-dire que chacun eut bientôt avalé sa soupe. On causa encore un instant ; puis chacun bien sagement s'alla coucher, et s'endormit sans effort.

XXXVII. L'HIVER.

Malheureusement c'était l'hiver. Avec l'hiver était arrivé le mauvais temps, le mauvais temps de la montagne, grand froid, grande gelée, grandes neiges ; et avec le mauvais temps, de rudes soucis. Qu'étaient devenus ces beaux jours où Petit-Pierre envoyait chaque semaine la tourte de pain si impatiemment attendue, si promptement entamée ?

Comment remplacer l'excellent fromage qui presque toujours, grâce à Jeannette, accompagnait si avantageusement le pain, et qu'on accueillait avec une satisfaction également empressée ?

Le piéton n'apparaissait plus qu'à de longs intervalles, pour dire un court bonjour au père Loubin et à l'ami Petit-Pierre. Mais son bissac était vide ; et il ne laissait pas, comme avant le retour de Petit-Pierre, la précieuse ration au logis.

(A continuer.)

Ch. Calemard de Lafayette.

FIRMIN H. PROULX,
Propriétaire-Gérant.

Les Inondations.

Nous empruntons de la *Minerve* le discours de l'Hon. Juge Loranger, au sujet des malheurs causés par les inondations, et prononcé à une assemblée des citoyens de Montréal.

L'HON. M. LORANGER.—Il est constant que 500 personnes sont aujourd'hui ruinées par l'inondation, et n'espèrent d'autres secours que celui de la charité du public. Tous les faits qu'il allait exposer, il en avait été témoin lui-même, ou les avait entendus rapporter par ceux-là même qui y avaient pris part, qui en avaient été les acteurs.

Depuis quelque temps la crue considérable des eaux faisait craindre des malheurs;—jamais on avait vu le fleuve aussi haut. Tout à coup on rapporta à Sorel que toutes les îles voisines étaient submergées et que les habitants étaient enfermés dans les habitations sans qu'il leur fut possible d'en sortir. Quelques habitants de Sorel se rendirent alors sur les lieux pour porter quelques secours à ceux qui se trouvaient ainsi exposés à toutes les horreurs de la famine. Rien ne faisait présumer encore le désastre qui suivit. Ce qu'on avait rapporté n'était que trop vrai! Tout était couvert d'eau. On ne voyait partout que de l'eau qui s'élevait jusqu'à la hauteur de dix à onze pieds autour des habitations, dont le premier étage était abandonné. Les animaux avaient dû de même être transférés au second étage des granges et des étables. Cependant tout le monde était plein de confiance, et croyait tous les dangers passés depuis que la glace était disparue. Il ne leur manquait que du pain, et quand on leur en eut laissé, ces pauvres gens crurent n'avoir plus rien à désirer.

Mais, mercredi, une tempête horrible commença à souffler; jamais on n'avait vu un vent aussi violent. De trois à cinq heures de l'après-midi, plus de trois cents habitations furent emportées par la violence des vagues; sur ce nombre, il y avait environ cent cinquante maisons; les habitants se trouvaient ainsi abandonnés sur cette vaste étendue d'eau de onze pieds de profondeur, et par un temps extrêmement froid et un vent des plus violents qui empêchait qu'on pût leur porter secours et en même temps les empêchait eux-mêmes de se soutenir au dessus des vagues. Quelques maisons, qu'on croyait plus sûres que les autres, avaient servi de refuges à ceux des maisons voisines, et renfermaient jusqu'à 25 à 80 personnes.

A l'île de Grâce, trois maisons seulement restèrent debout; toutes celles de l'île aux Ours, et la moitié de celle de l'île Madame furent renversées, ainsi que 60 situées le long du chenal du Moine. L'île du Pads fournit son large contingent de victimes, mais ici, ce ne sont pas seulement la perte des habitations que l'on déplore, mais la mort d'un grand nombre de personnes.

Les capitaines du *Bell* et du *Cygne* tentèrent bien de porter secours à ces malheureux dont tous les habitants de Sorel comprenaient la triste position! mais la violence du vent était trop grande, et durant toute la

nuit, il fut impossible de porter secours à cette multitude dont on entendait les cris de détresse, et qu'on voyait ainsi périr. Toute la nuit se passa dans cette désolation. Et quelle nuit! impossible de faire un tableau de toutes les souffrances, de toutes les angoisses dont elle fut témoin, mais que les ténèbres dérobaient à la vue de tous autres que de ceux qui en furent les acteurs, et plusieurs fois, hélas! les victimes!

Cependant de pareilles scènes offrent aussi un beau côté, celui du dévouement et du courage. On ne peut trop admirer la force d'âme de ceux qui, non point sous le coup d'une excitation momentanée, mais en face d'un danger prévu et certain, affrontent froidement la mort pour sauver un semblable, qui risquent leur vie pour en sauver d'autres.

On raconte surtout un trait de la part d'un nommé Meloche, qui mérite d'être connu. La maison dans laquelle il était enfermé avec sa femme et cinq enfants venait d'être renversée; heureusement qu'ils purent monter sur le toit pour attendre que le vent les poussât vers quelque lieu favorable. En passant contre un arbre, la femme s'y accrocha pensant être ainsi plus en sûreté. Le mari, voyant que sa femme était disparue, saisit un arbre, et en s'appuyant sur une branche assez faible et qui menaçait à chaque instant de se rompre, il entoura la tête de l'arbre avec ses bras sur lesquels il réussit à placer ses enfants. Quelques heures après, comme l'obscurité commençait à s'épaissir, il entendit sa femme lui dire adieu. Elle se sentait faiblir et, elle connaissait que bientôt elle devait céder; ses dernières paroles furent une recommandation à son mari d'avoir soin de ses enfants. Quelques minutes après, ses forces s'étaient abandonnées, et elle ne pouvait se soutenir sur l'arbre qu'elle avait adopté pour refuge; elle glissait à l'eau pour ne plus reparaitre. Le mari cependant n'avait pas perdu courage. Vers le milieu de la nuit, une de ses petites filles lui dit en pleurant et en grelottant du froid que sa mère, devait bien être morte et que plutôt que de mourir de froid, il fallait mieux se jeter à l'eau pour aller se joindre à elle. Le père fut obligé de faire taire sa douleur pour consoler ses enfants et et pour leur donner le courage si nécessaire pour ne pas périr tous. Il leur dit que leur mère n'était pas morte, et qu'ils pourraient la voir dès que le jour aurait paru. Il resta ainsi avec ses enfants jusqu'à ce qu'on put lui porter secours, c'est-à-dire seize heures, seize longues heures après que sa maison eut été renversée. Le lendemain matin, ses cris furent entendus et le capitaine Laforce alla à son secours.

On rapporte une foule de traits analogues; des jeunes filles, des femmes, ont montré un courage et un dévouement incroyables. Une servante, se trouvant seule dans une maison avec deux enfants, a réussi à les sauver en les attachant sur des planches, et en restant elle-même cinq heures à l'eau.

Une autre femme a refusé d'abandonner un vieillard et cinq enfants qu'elle avait à sa maison, et, après des efforts surhumains, elle est parvenue à les sauver.

Comme l'écroulement des maisons avait lieu durant la nuit, tous les habitants se trouvaient promptement dispersés, chacun cherchant son salut comme il pouvait, et sans qu'il leur fut possible d'être d'aucun secours les uns aux autres; et le matin, avec quelle hâte, cette longue suite de vieillards, de femmes et d'enfants se rendait au bateau, à chaque voyage, espérant y trouver un parent, un père ou un enfant perdu. Et que de larmes! que de gémissements, quand ils venaient à reconnaître parmi les noyés celui qu'ils cherchaient, et qu'ils espéraient encore voir vivant!

Sorel a témoigné, à cette occasion, une rare générosité; tous contribuèrent dans la pleine mesure de leurs secours; tout le monde aurait tout donné, tant ce spectacle était touchant. Environ 200 personnes arrivèrent le premier jour; elles furent de suite logées chez les citoyens qui s'empressèrent de les fournir de nourriture et de vêtements.

Le chiffre des morts n'est pas exactement connu, mais il ne peut être moins de 25, dont on a les noms; puis il y a une soixantaine de personnes qui n'ont point paru depuis le sinistre et sur le sort desquelles on entretient les craintes les plus vives.

Ces infortunés ont perdu tous leurs biens, grains, animaux, constructions, meubles, vêtements. Il leur reste la terre nue, et ils manquent de grain pour l'ensemencer. Il est impossible de leur rendre ce qu'ils ont perdu; ils ne peuvent s'y attendre. Mais en ne leur remettant qu'une part, même minime, ce sera déjà beaucoup.

Au nom du comité de Sorel, dont il est le délégué, l'orateur fit un appel aux habitants de Montréal, et lui connait les dispositions. Il y a là une véritable calamité nationale, à laquelle la première ville du Canada ne peut rester indifférente.

Pour un grand nombre de ces familles ainsi ruinées, il y a là une question de vie ou de mort, et le pays entier est intéressé à ce qu'elles soient secourues. Il est certain que la plupart, s'ils sont abandonnés à eux-mêmes, n'auront d'autres ressources que de vendre leurs terres et de gagner les États-Unis, où les neuf-dixièmes seront rendus peut-être dans un an, si on ne leur fournit un moyen de réparer les pertes immenses qu'ils viennent de faire.

ANNONCES.

TERRE A VENDRE.

A HEBERTVILLE (Saguenay) une certaine étendue de terre d'excellente qualité, dont 40 arpents en état de culture, bornée d'un côté par la belle rivière, où se trouve une chute pouvant servir d'écluse pour construire des moulins; il y a aussi deux granges sur la terre.

Conditions faciles. S'adresser à

Dame Ve. FIRMIN COUILLARD,

L'Islet

1er mai 1865.

IMPORTANT POUR LES CULTIVATEURS
SUPER-PHOSPHATE DE CHAUX
DE COE.
 PRÉPARATION SUPÉRIEURE D'OS MOULUS
ENGRAIS SANS ÉGAL
 Pour toutes les plantes de Jardins et des
 Champs

Il fait mûrir les moissons de 10 à 20 jours
 plus tôt, et accroît merveilleusement
 le produit.

Lettre de M. Robert Blair, fermier de
 l'Hon. M. Price :
 Grande Baie, Saguenay, 18 février 1865.
 M. Snow,

Cher monsieur—J'ai reçu votre lettre du
 9 courant, accompagné du pamphlet que
 vous m'avez envoyé, relatif au Super-Phos-
 phate de Chaux de Coe.

Le printemps dernier, M. Price m'en en-
 voya quatre barils que j'employai sur les
 patates, navets, blé et avoine. Sur le blé
 je l'essayai en plusieurs places. Le résultat
 fut une amélioration marquée sur une pièce
 ainsi que sur les navets. Dans les autres
 places j'ai remarqué qu'il y avait peu ou
 point de différence. Ici, la saison dernière,
 nos récoltes ont tant souffert de la grande
 sécheresse que nous avons eu, qu'il est
 très-probable que ça détruit aussi les bons
 effets du Phosphate. Cependant j'ai l'in-
 tention de l'essayer d'une manière plus
 étendue la saison prochaine, et je porterai
 une attention toute particulière aux effets
 qu'il produira.

ROBT. BLAIR.

Prix, \$50 le tonneau, mis en quarts con-
 tenant à peu près 250 livres chaque; aussi
 en boîtes d'environ 30 livres, à \$1 chaque.

Manufacturé et à vendre par ANDREW
 COE, propriétaire. Bureau à Toronto, No.
 3, Salle Maçonnique, rue Toronto. Bureau
 à Montréal, No. 38, rue St François Xavier

E. L. SNOW,
 Agent général.

On peut acheter de cet engrais à
 l'Imprimerie de la *Gazette des Campagnes*
 à Ste Anne de la Pocatière, où M. Snow a
 bien voulu placer un dépôt, pour la commo-
 dité des cultivateurs des paroisses d'en bas.

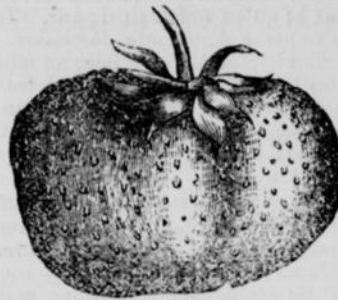
SORGHO SORGHO

Graines de canne à sucre

Importées expressément pour ce Bureau.

LES Cultivateurs qui nous feront parvenir
 au Bureau de la *Gazette des Cam-
 pagnes*, 10 cts. en estampilles, par lettre
 affranchie, recevront de la graine de sorgho
 par le retour de la malle.

PÉPINIÈRE A PORTNEUF



Le soussigné offre en vente :

- Pommiers hautes-tiges, de 3 à 4 ans de greffe,
- Pommiers nains, de 2 à 3 ans de greffe,
- Cerisiers et Pruniers, de 3 à 4 ans de greffe,
- Groseilliers, Gadeliers, Ronces, Fraisiers, Framboisiers, Canneberges,
- Plantes ornementales de plus de 200 espèces,
- Vignes exotiques et américaines.

Demandez le Catalogue.

LS. MORISSET.

Portneuf, 22 avril 1865.

AVIS AUX CULTIVATEURS

A VENDRE à l'imprimerie de la *Gazette des Campagnes*, à Ste. Anne de la Pocatière :

GRAINES DE JARDINS !!

Betteraves Carottes Navets

Choux de toutes espèces

Poireau Raves Cocombres

Persil Chou-fleur Oignons

Salade Citrouille monstre

Persil uni et frisé Sarriette Melons
 etc., etc., etc.

AUX PRIX DE QUEBEC.

Nous avons un grand nombre de graines dont nous ne connaissons pas la valeur. Nous en ferons faire l'expérience, et il en sera rendu compte l'automne prochain dans la *Gazette des Campagnes*.

A VENDRE

GAZETTE DES CAMPAGNES, 2me et 3me volumes—\$1.00 le volume

Quant au 1er volume, la plupart des numéros étant épuisés, nous allons en faire un nouveau tirage. Ainsi nous invitons ceux qui désirent avoir ce volume, d'envoyer leur nom au plus tôt, afin que l'on sache à quoi s'en tenir quant au nombre d'exemplaires à tirer—\$1.00 le volume

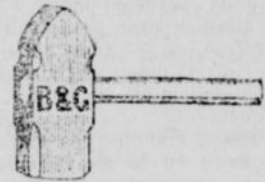
AVIS

EST par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature, à sa prochaine Session, pour en obtenir un acte autorisant toute Chambre de Notaires, dans le Bas-Canada, à admettre le soussigné à la pratique de la profession de Notaire.

J. ANCTIL,

15 avril 1865.

Et. en Droit.



MM. BÉLANGER & GARIÉPY

ONT l'honneur d'annoncer au public, et aux membres du Clergé en particulier, qu'ayant agrandi de beaucoup, leur établissement, ils ont en même temps importé, et reçoivent chaque jour d'Europe quantité d'objets nouveaux dans leur branche de commerce consistant en Services de table en argent—Coutellerie de Rodgers—Ustensils de ménage—Quincaillerie de toute sorte, etc., etc.

Un nouveau choix de Lustres à Gaz, à l'Huile de Charbon, particulièrement pour l'usage et l'ornement des Eglises.

Ces Messieurs ayant pris des arrangements exprès avec les principales maisons de commerce d'Angleterre, offrent d'importer à commission toute commande qu'on voudra bien leur confier et cela sous un très-court délai.

Les Cultivateurs trouveront chez eux les ferrures dont ils ont besoin, et tous les instruments nécessaires à leurs travaux.

Québec 9¹/₂, rue La fabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

ÉCOLE D'AGRICULTURE DE STE. ANNE

CONDITIONS D'ADMISSION.

Pour être admis, les aspirants doivent 1o. Présenter les meilleurs témoignages de moralité et de bon caractère; 2o. Avoir au moins seize ans; 3o. Savoir lire et écrire la langue française, et les quatre premières règles de l'arithmétique.

PRIX ET MODE DE PAIEMENT.

Vingt-quatre piastres par année payables d'avance en trimestre de \$8 chacun: le premier finissant au 1er janvier; le second au 1er mai; le troisième avec l'année. Un trimestre commencé est dû tout entier, même en cas de sortie ou d'absence. Cette somme est pour l'instruction, le droit à la bibliothèque, l'usage des outils et instruments, et le lit complet excepté les draps.

Les livres, le papier et les autres articles de bureau seront fournis, sur la demande des parents, au prix des mêmes objets chez les marchands de Québec. Prix, environ \$1 à \$2.



DÉPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 25 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 9,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Cabot, Comté de Rimouski, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'Agent de la localité J. BTE. LEPAGE, écr., à Rimouski.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865.



Département des terres de la Couronne

Québec, 25 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 44,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Cabano et Hocquart, Comté de Témiscouata, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'Agent de la localité L. N. GAUVREAU, écr., à l'Isle Verte.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865.



Département des terres de la Couronne.

Québec, 20 Février 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 15,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de MARLOW, Comté de Beauce, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le PREMIER jour d'AVRIL prochain.

Pour particularités s'adresser à l'Agent de la localité ANDREW ROSS, écr., à Franpton.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 mars 1865.

F. A. ST. LAURENT
IMPORTATEUR DE QUINCAILLERIE

FRANÇAISE, ANGLAISE, ALLEMANDE
ET AMERICAINE,

No. 15, Rue des Fossés, No. 15,
ST. ROCH—QUÉBEC.



F. A. St. L. a constamment en
mains :

Ferronneries de tous genres — Ferrures de maisons — Outils pour les ouvriers — Glaces de miroirs — Couleurs sèches et à l'huile — Vitres — Mastic — Huile pour peinture — Pinceaux — Brosses — Ferblanc — Tôle — Fusils — Pistolets — Poudre — Plomb — Capsules, etc.

Les Cultivateurs trouveront aussi à ce magasin un assortiment complet d'instruments pour l'agriculture.

↪ A vendre en gros et en détail. ↪

ENSEIGNE DU GRAND SAUVAGE

E. BAZARETTI,
MARCHAND DE TABAC

No. 39, Rue du Pont (Craig), St. Roch,

QUEBEC,

IMPORTATEUR de Cigares, Pipes en bois, Calumets, Tabatières, Pipes et imitation d'écume de mer, Sacs à tabac en loup-marin et en caoutchouc, Jarres à tabac Allumettes, etc.

Il a aussi un grand assortiment de Tabacs de première qualité, en feuilles, en torquettes, et à priser. Pour argent comptant seulement. En gros et en détail.

J. B. C. HEBERT,
Notaire et Agent,

TIENT son Bureau, à QUEBEC, No. 18
rue STE. FAMILLE (Côte de Léry),
Haute-Ville.

N. GAUTHIER,
NOTAIRE,

TIENT son Bureau à MONTMAGNY,
près de l'Eglise.

J. P. GENDRON,
Marchand-Horloger,

No. 9, Rue St. Jean, Québec,
INFORME le public que les MONTRES
et BIJOUX qui lui seront confiés pour
être réparés seront mis dans un coffre en
fer à l'épreuve du feu.

ED. GINGRAS & Cie.,
(CI-DEVANT ED. GINGRAS)

FABRIQUANTS DE VOITURES

DE
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL

No. 20, Rue Ste. Ursule, Haute-Ville,
Québec.

Ed. G. et Cie. ont toujours un grand assortiment de voitures d'été et d'hiver.

BONNE OCCASION !!!



A VENDRE à St. Antoine de Tilly, une Jument brune de deux ans et demi, presque pure canadienne, cinq pieds de hauteur, qui a obtenu le 1er prix à l'exhibition de Ste Croix en 1864. S'adresser, sur les lieux, à

JOS. METHOT.

Marchandises Nouvelles

A vendre par les Soussignés :

CHAPEAUX de Feutre pour messieurs,
— Chapeaux de Drap — Gilets de laine au tricot — Souliers de Feutre — Gants d'automne et d'hiver — Mitaines — Tapis de Feutre, Tapis de Table.

Draps d'automne et d'hiver

DRAP DE MOSCOU — de Castor — de Pilote — de Molleton — Double foulé.

Casimirs, Tweeds, etc

CASIMIRS de Fantaisie — Tweeds d'Écosse — Tweeds et Etoffes de manufactures canadiennes, etc. — Nouvelles Cravattes et Echarpes pour messieurs, etc.

Nouvelles étoffes à Robes, etc

ETOFFES A ROBES — Nouveaux Plaids — Cobourgs Mérinos — Etoffes pour Mantilles — Echarpes de Laine, etc.

Couvertures de Laine, Flanelles, etc

COUVERTURES DE LAINE — Couvertures de Coton — Matelas — Flanelles — Carisets — Serges — Flanelles de Fantaisie.

HABITS d'automne et d'hiver — Pantalons d'hiver — Pantalons — Vestes — Chemises de Laine de fantaisie.

A. HAMEL et FRÈRES,

15 Nov. 1864. Québec, Rue Sous-le-Fort.

LEPAGE, LEMOINE & C^{IE}
MARCHANDS A COMMISSION

ET

AGENTS GÉNÉRAUX,

17, Rue St. Jacques, Basse-Ville

QUEBEC,

ONT constamment en mains et à vendre en gros :

FLEUR, LARD, BŒUF, JAMBONS,

BEURRE, SAINDOUX, FROMAGE,

SAVON, THÉ, TABAC,

VINS et LIQUEURS DE TOUTE SORTE,

HYDROPULTE,

etc., etc., etc., etc.

AUSSI

HUILE DE CHARBON,

en Baril ou Canistres de cinq gallons.

15 décembre 1864.



DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 9 février 1865.

AVIS est par le présent donné qu'environ 58,000 acres des Terres de la Couronne, dans les townships d'ESCOURT et ROTSFORD, Comté de Témiscouata, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le VINGT-DEUXIEME jour de MARS prochain.

Pour particularités s'adresser à l'agent de la localité L. N. GAUVREAU, écr., à l'Isle Verte.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

1er mars, 1865.

DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 9 février 1865.

AVIS est par le présent donné qu'environ 34,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de WATFORD, Comté de Dorchester, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le VINGT-DEUXIEME jour de MARS prochain.

Pour particularités s'adresser à l'agent de la localité ANDREW ROSS, écr., Framp-ton.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

1er mars 1865.

DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 9 février 1865.

AVIS est par le présent donné qu'environ 26,000 acres des Terres de la Couronne, dans le township de BOURGET et l'ISLE D'ALMA, Comté de Chicoutimi, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le VINGT-DEUXIEME jour de MARS prochain.

Pour particularités s'adresser à l'agent de la localité, VINCENT MARTIN, écr. à Chicoutimi.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

1er mars, 1865.

A vendre à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes

LE Calendrier pour l'année 1865
Publié par M. L. Brousseau
LE PETIT ALMANACH du Bas-Ca-nada, pour l'année 1865.



DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 25 janvier 1865.

AVIS est par le présent donné qu'environ 17,000 acres des Terres de la Couronne dans les Townships de Chavigny et Montauban, Comté de Portneuf, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité AMABLE ROCHET, écr., à Ste. Anne de la Pérade.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865.



DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 30 janvier 1865.

AVIS est par le présent donné qu'environ 58,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Parent & Labrosse, Comté de Chicoutimi, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité VINCENT MARTIN, écr., à Chicoutimi.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865.



Département des terres de la Couronne

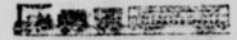
Québec, 25 janvier 1865.

AVIS est par le présent donné qu'environ 12,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Albert, Comté de Saguenay, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité RIEULE BOULIANE, écr., à Bergeronnes.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865.



CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC
District de Québec.

De la Pointe à la Rivière-du-Loup.

STATIONS.	Aller.	Retour.
POINTE LEVI	10-00 AM	3-55 PM
Hadlow	10-10	3-45
Chaudière Junction	10-30	3-22
St Jean Chrysostôme	10-43	3-07
St Henri	11-00	2-50
St Charles	11-26	2-25
St Michel	11 45	1-59
St Valier	11-58	1-37
St François ou Berthier	12-15	1-18
St Pierre	12-30	1-05
ST THOMAS	12-48	12-48
Cap St Ignace	1-10	12-08
L'ISLET	1-33	11-46
	1-50	11-31
Trois Saumons	2-03	11-21
St Jean Port Joli	2-20	11-04
St Roch	2-46	10-38
STE ANNE	3-09	10-15
Rivière Ouelle	3-29	9-56
St Denis	3-46	9-39
ST PASCAL	4-03	9-22
St Hélène	4-23	9-02
St Alexandre	4-43	8-39
RIVIERE-DU-LOUP	5-23 PM	8-00 AM

De la Pointe-Lévi à Richmond.

STATIONS.	Malle	Mixte
Pointe Lévi	7-30 PM	10-00 AM
Chaudière Junction	8-10	10-30
Chaudière	8-15	10-35
Craig's Road	8-40	11-05
Black-River	9-00	11-30
Methot's Mills	9-35	12-15 PM
Lyster	10-05	12-50
Bécancour	10-20	1-10
		1-25
Somerset	10-50	2-00
Stanford	11-15	2-30
Arthabaska	11-50	3-15
Warwick	12-20 AM	3-55
Danville	1-00	4-45
Richmond	1-40	5-45
Richmond	2-15 AM	10-00 AM
Danville	2-55	11-00
Warwick	3-30	11-55
Arthabaska	4-00	12-35 PM
Stanford	4-35	1-20
Somerset	5-00	2-00
Bécancour	5-30	2-40
		2-55
Lyster	5-45	3-15
Méthot's Mills	6-15	3-55
Black River	6-50	4-35
Craig's Road	7-10	4-55
Chaudière	7-30	5-20
Chaudière Junction	7-35	5-25
Pointe Lévi	8-05	6-00

C. J. BRYDGES,

Directeur-Gérant.

A. S. MACBEAN,
Surintendant local.